

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins.

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. : 69.07.60.13,
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : G. MANDVILLE

Supplément au N° 25

MERCREDI 29 NOVEMBRE 1989

px 1,50 F

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE }

Spécial INSERM.

A TOUS LES ADHERENTS

INSERM

ELECTIONS AUX C.A.P. DU 18 DECEMBRE 89
AU 8 JANVIER 90

PAGES

2

à

12

**VOTEZ, FAITES VOTER
POUR
LES CANDIDATS DU
— S.N.T.R.S.-C.G.T.**

PAGES
23 à 38

AFFICHES POUR LA CAMPAGNE ELECTORALE DES C.A.P.

PAGES
13 à 22

Budget INSERM 90
Compte rendu du Conseil d'Administration
du 13 novembre dernier -

- C.A.P. -

VOICI L'ETAT DE PRESENTATION DE LISTES SELON LES CORPS ET
LES CLASSES POUR LES ELECTIONS AUX C.A.P..

QUEL QUE SOIT LE RESULTAT DES VOTES, NOTRE SYNDICAT, EN PRESENTANT 12 LISTES, SOIT LE DOUBLE DE CHACUN DES AUTRES SYNDICATS, PEUT DE PREVALOIR D'ETRE LE SYNDICAT LE PLUS REPRESENTATIF DES I.T.A.

LE SGEN-CFDT SE TARGUE D'ETRE UN SYNDICAT INTERCATEGORIEL. QUEL INTERCATEGORIALISME REPOUSANT ESSENTIELLEMENT SUR LES CHERCHEURS, TECHNICIENS SUPERIEURS ET INGENIEURS ?

N'HESITONS PAS A UTILISER CES ARGUMENTS POUR FAIRE VOTER POUR NOS LISTES.

		SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	SNTRS-CGT	CFTC
I.R.	Hors cl	—	—	—	—
	1ère cl	X	X	X	—
	2ème cl	X	X	X	—
I.E.	1ère cl	X	—	X	X
	2ème cl	X	—	X	X
T.	1ère cl	X	X	X	—
	2ème cl	X	—	X	—
	3ème cl	—	—	X	X
A.J.T.	1ère cl	—	—	—	—
	2ème cl	—	—	X	—
A.G.T.	1ère cl	—	—	—	X
	2ème cl	—	—	X	—
A.A.R. P.		—	—	—	—
	1ère cl	—	X	X	—
	2ème cl	—	X	X	—
S.A.R.	1ère cl	—	—	—	X
	2ème cl	—	X	—	X
	3ème cl	X	X	X	—
A.J.A.	2ème cl	—	—	—	X
A.G.A.		—	—	—	—

Liste présentée par le SNTRS - CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - C.G.T.

Nous sommes appelés à élire nos représentants à la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.)

Les prérogatives de cette C.A.P. sont très importantes pour les Ingénieurs, Techniciens, Administratifs. Elle intervient sur la promotion (changement de corps "au choix", de grade et accélération d'échelon). Sur la carrière (détachement, mutation, mise en disponibilité) des agents, elle est un moyen de recours à la demande de l'agent, notamment dans les cas :

- de litige sur le passage à temps partiel,
- de refus d'autorisation d'absence pour suivre un stage de préparation à un concours ou à une action de formation continue,
- de demande de révision de la notation.

Elle siège également en tant que Commission de réforme, sur les congés maladie, sur les accidents de service. Elle est composée de représentants de l'Administration et d'élus du personnel en nombre égal.

II EST DONC TRES IMPORTANT POUR CHACUN DE BIEN CHOISIR SES REPRESENTANTS.

● QUEL EST LE VECU DES I.T.A. DE L'I.N.S.E.R.M. ?

- baisse du pouvoir d'achat (- 12% en 7 ans),
- ponction sur des salaires déjà trop faibles (cotisations sociales, injuste rachat pour la retraite de fonctionnaire, ...),
- carrières étriquées,
- sous-classement massif.

Les compétences mises en oeuvre, qui permettent à la recherche d'avancer, sont insuffisamment reconnues. Le manque de postes et de crédits tend à dégrader les conditions de travail : autoritarisme accru, parcellisation du travail, développement de l'emploi précaire, formation permanente insuffisante etc...

C'est la conséquence directe des orientations gouvernementales. En effet, malgré toutes les déclarations sur la "priorité à la recherche", le gouvernement ne donne pas les moyens nécessaires pour impulser une politique de recherche publique répondant aux besoins de la Nation. Les discussions organisées cet été par le Ministère avaient pour but d'impliquer les syndicats dans la mise en oeuvre de sa propre politique. Dans les termes de l'accord proposé, pratiquement rien pour les I.T.A., rien qui soit au niveau de ses déclarations d'intention.

● POURQUOI ELIRE LES CANDIDATS DU SNTRS-CGT ?

Parce qu'ils sont actifs, présents sur le terrain, et partout où il est possible de défendre les personnels.

Parce que, pour le SNTRS-CGT, défendre les personnels, c'est aussi la défense de la Recherche.

Parce qu'il a été le seul syndicat représentatif de l'INSERM qui a refusé de cautionner l'accord proposé par le Ministère.

EN TOUTE INDEPENDANCE, LES ELUS DU SNTRS-CGT

veilleront à ce que vos droits soient respectés, et vos intérêts défendus.

A chaque fois que vous le solliciterez, et que vous en aurez besoin, ils seront vos avocats face à l'Administration. Ils s'engagent auprès de vous à rendre compte de leur mandat.

- Changement de grade (classe, niveau). Le SNTRS-CGT réaffirme clairement son opposition aux classes dans les corps. Ces classes sont autant de barrages dans la carrière des agents. Cependant, aujourd'hui, ces classes existent.

Le SNTRS-CGT agira pour que le critère principal soit la mise en oeuvre de la qualification.

Sélection professionnelle : Elle ne doit pas être un concours. Les experts devraient être choisis au sein de la C.A.P.. Leurs critères doivent être ceux du changement de classe.

- Echelon : la durée maximum des échelons doit être abaissée à 2 ans.

MOBILITE : La C.A.P. est une instance de recours. N'hésitez pas à contacter nos élus pour tout problème de mobilité.

RECONNAITRE LE ROLE ET LES DROITS DES INGENIEURS DE RECHERCHE

Les ingénieurs remplissent des fonctions multiples, le plus souvent ils concourent directement à la maîtrise des programmes de recherche, en tant que concepteurs et scientifiques à part entière. Et en même temps, ils ont la charge de mettre en oeuvre les conditions techniques propres à la réalisation des programmes. Ils assurent dans des conditions de plus en plus difficiles (accroissement considérable des travailleurs scientifiques en fonction ou en situation précaire) la continuité technique et scientifique des programmes de recherche. Ce rôle complémentaire à celui des chercheurs est néanmoins souvent minoré dans la politique scientifique de l'INSERM et au sein même des équipes ou services dans lesquels ils travaillent. Ainsi ont-ils des difficultés à faire valoir leur qualification et à maîtriser le déroulement de leur carrière.

La complémentarité des fonctions d'ingénieurs et de chercheurs peut être dans le même temps exercée par le même individu, les détachements dans l'un ou l'autre corps doivent être facilités, pour cela il faut que les carrières des ingénieurs soient équivalentes à celles des chercheurs.

Plus encore, ce rôle spécifique et complémentaire appelle à une redéfinition des rapports hiérarchiques traditionnels.

Le SNTRS-CGT agira avec ses élus aux C.A.P. et dans les CSS pour que les critères d'évaluation des Ingénieurs soient adaptés à la réalité diversifiée des laboratoires et services. Il agira dans le même temps pour que des moyens soient mis en oeuvre leur permettant de maîtriser les évolutions technologiques et d'accéder à leurs besoins en matière de mutations, de formation (sous toutes les formes : participation aux congrès, formation qualifiante, reconversion...)

Le statut ne prévoit pas pour les Ingénieurs de Recherche un niveau de rémunération de début de carrières ni suffisamment élevé ni suffisamment rapides. Les quotats de 5% et 35% pour les Ingénieurs de Recherche hors classe et 1ère classe ne permettent pas d'assurer une carrière attractive pour conserver les ingénieurs dont l'INSERM a besoin et assurer le développement technologique de la recherche. Il manque aussi un niveau supérieur équivalent à celui de Directeur de Recherche 1ère classe.

Le SNTRS-CGT se prononce pour le retour aux échelons à 2 ans et la suppression du barrage entre la 2ème et la 1ère classe. La hors classe doit être accessible à tous les I.R. exerçant de hautes responsabilités. Ceci après examen des candidats par des Commissions Paritaires de Spécialistes et non par sélection professionnelle type concours.

En votant pour la liste présentée par le S.N.T.R.S.-C.G.T., vous agirez pour :

- * une amélioration réelle du statut ;
- * de meilleurs salaires et carrières ;
- * le reclassement de tous les sous-classés par une commission paritaire de reclassement ;
- * le refus de la précarité de l'emploi et du développement des contrats à durée limitée ;
- * l'ouverture de véritables négociations.

POUR

DES ELUS EFFICACES, INDEPENDANTS ET A VOTRE SERVICE,
DES C.A.P. REMPLISSANT TOUTES LEURS PREROGATIVES,
UN SYSTEME DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS
ABOUTISSANT A DES PROMOTIONS,

VOTEZ, FAITES VOTER

pour la liste présentée par le SNTRS-CGT

VOTEZ SANS RATURE, NI PANACHAGE, SOUS PEINE DE NULLITÉ

Ceci n'est pas un bulletin de vote

RECONNAITRE LE ROLE ET LES DROITS DES INGENIEURS D'ETUDES

Les ingénieurs remplissent des fonctions multiples, le plus souvent ils concourent directement à la maîtrise des programmes de recherche, en tant que concepteurs et scientifiques à part entière. Et en même temps, ils ont la charge de mettre en oeuvre les conditions techniques propres à la réalisation des programmes. Ils assurent dans des conditions de plus en plus difficiles (accroissement considérable des travailleurs scientifiques en fonction ou en situation précaire) la continuité technique et scientifique des programmes de recherche. Ce rôle complémentaire à celui des chercheurs est néanmoins souvent minoré dans la politique scientifique de l'INSERM et au sein même des équipes ou services dans lesquels ils travaillent. Ainsi ont-ils des difficultés à faire valoir leur qualification et à maîtriser le déroulement de leur carrière.

La complémentarité des fonctions d'ingénieurs et de chercheurs peut être dans le même temps exercée par le même individu, les détachements

dans l'un ou l'autre corps doivent être facilités, pour cela il faut que les carrières des ingénieurs soient équivalentes à celles des chercheurs.

Plus encore, ce rôle spécifique et complémentaire appelle à une redéfinition des rapports hiérarchiques traditionnels.

Le SNTRS-CGT agira avec ses élus aux C.A.P. et dans les CSS pour que les critères d'évaluation des Ingénieurs soient adaptés à la réalité diversifiée des laboratoires et services. Il agira dans le même temps pour que des moyens soient mis en oeuvre leur permettant de maîtriser les évolutions technologiques et d'accéder à leurs besoins en matière de mutations, de formation (sous toutes les formes : participation aux congrès, formation qualifiante, reconversion...).

La prise de participation à la recherche doit être à 16% pour tous les Ingénieurs d'Etudes.

LA SITUATION DES TECHNICIENS

Les Techniciens ont un rôle irremplaçable pour la bonne marche des laboratoires et services. Pourtant, les suppressions d'emploi s'y font durement ressentir. Il reste l'un des corps numériquement le plus important de l'INSERM et sans doute le plus hétérogène par l'origine de ceux qui le composent, par leur formation ainsi que par leur place dans le travail de recherche. Cela se retrouve aussi dans le rapport qu'ils ont au travail qui est sensiblement différent selon les métiers et la discipline scientifique.

Cela provoque des inégalités lors de l'évaluation faite par les jurys des concours internes et les experts de la sélection professionnelle, ressenties légitimement comme injustes. Ceci d'autant que le sous-classement reste massif parmi ces personnels.

Malgré des possibilités ouvertes aux concours internes beaucoup d'ex 2B se trouvent toujours injustement en T1. Nous continuons de réclamer

les moyens suffisants et spécifiques pour leur intégration en Assistant Ingénieur, leur réel niveau de qualification.

Soulignons que la sélection professionnelle limite encore le déroulement de la carrière. Pour nous la 1ère classe ne correspond pas à un niveau de qualification différent et donc les critères d'accès à cette classe doivent être les mêmes que pour tout changement de classe. Rappelons qu'en tout état de cause nos propositions de modifications statutaires sont de supprimer les classes au sein d'un même niveau de qualification.

L'accès des Techniciens à des formations qualifiantes adaptées doit être assuré afin de leur permettre de maîtriser l'évolution des techniques nouvelles et aussi faire valoir leur qualification et aborder dans de bonnes conditions les concours et l'avancement.

LA SITUATION DES ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS TECHNIQUES

Ces personnels, nécessaires à la bonne marche des laboratoires et services, sont victimes de carrières étriquées et ont des difficultés à faire valoir leur qualification. Ils vivent souvent leur situation comme une voie sans issue.

Les adjoints et agents techniques sont nombreux à être victimes du sous-classement. Leurs carrières, d'une ampleur très insuffisante, souffrent, de plus, des barages de grades, des contingentements et aussi de durées d'échelons qui vont parfois jusqu'à 4 ans ! Cela reste vrai avec le passage à un contingentement à 50%

pour les A.G.T 1.

Dans l'attente de la levée des barrages de grades, les mesures Fonction Publique concernant les corps de catégorie C doivent être appliquées à l'INSERM dans le sens le plus favorable pour les agents.

Il est aussi indispensable que l'accès de ces personnels à des formations qualifiantes adaptées soit assuré, afin de faire valoir leur qualification et leur permettre d'aborder les concours et l'avancement dans de bonnes conditions.

LA SITUATION DES ATTACHES D'ADMINISTRATION

Les particularités du travail administratif ne sont que partiellement reconnues dans les EPST, perpétuant ainsi une grande partie des discriminations entre les fonctions administratives et techniques.

L'existence de 3 grades dans ce corps ralentit la carrière. L'absence de corps d'Administratif de qualification élevée induit une conception d'encadrement administratif extérieur à l'organisme.

Ces carrières limitées sont incomplètement compensées par la possibilité de poursuivre une carrière d'administration de la recherche dans les corps d'ingénieurs.

L'évaluation de la qualification des cadres administratifs à l'INSERM pose des problèmes de critères : il est courant de voir les agents exerçant une même fonction appartenir à quatre corps différents. Il serait temps de faire appliquer les critères définis par les fiches de qualifications (affinées au besoin) par les jurys des concours en particulier IR BAP 3 et les experts pour la sélection professionnelle.

En matière de prime : elles ne sont pas garanties par un texte qui en assure la pérennité et n'atteignent toujours pas celles des Ingénieurs.

La sélection professionnelle limite encore le déroulement de la carrière. Pour nous le principalat ne correspond pas à un niveau de qualification différent et donc les critères d'accès à ce grade doivent être les mêmes que pour tout changement de classe. Rappelons qu'en tout état de cause nos propositions de modifications statutaires sont de supprimer les classes au sein d'un même niveau de qualification.

La formation est un droit pour les administratifs aussi, qui doivent pouvoir d'absenter pour ce faire.

L'accès des Attachés à des formations qualifiantes adaptées doit être assuré afin de leur permettre de maîtriser l'évolution des techniques nouvelles et aussi faire valoir leur qualification et aborder dans de bonnes conditions les concours et l'avancement.

LA SITUATION DES SECRETAIRES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

Ces agents représentent à eux seuls 50% des administratifs. Ils prennent une grande part dans le bon fonctionnement de l'administration, les laboratoires et des services.

Qu'ils soient gestionnaires, comptables ou secrétaires, parfois les trois à la fois, ils doivent faire face à toutes les situations, souvent dans des conditions ingrates.

Ils ont les plus grandes difficultés à faire valoir leur qualification. Une grande majorité d'entre eux effectue un travail de niveau Assistant-Ingénieur.

La parité de la prime des SARI avec celle de leurs homologues Techniciens n'est toujours pas atteinte.

Pour tous, aucun texte ne garantit la revalorisation des indemnités pour "travaux supplémentaires" obtenue par la lutte.

Malgré les possibilités ouvertes aux concours internes, beaucoup d'ex 2D se trouvent toujours injustement en SARI. Nous continuons de réclamer

les moyens suffisants et spécifiques pour leur intégration en Assistant Ingénieur, leur réel niveau de qualification.

Soulignons que la sélection professionnelle limite encore le déroulement de la carrière. Pour nous la 1ère classe ne correspond pas à un niveau de qualification différent et donc les critères d'accès à cette classe doivent être les mêmes que pour tout changement de classe. Rappelons qu'en tout état de cause nos propositions de modifications statutaires sont de supprimer les classes au sein d'un même niveau de qualification.

La formation est un droit pour les Administratifs aussi, qui doivent pouvoir s'absenter pour le faire. L'accès des Secrétaires d'Administration à des formations qualifiantes adaptées doit être assuré afin de leur permettre de maîtriser l'évolution des techniques nouvelles. La participation à des formations classiques, préparation aux concours type fonction publique doit être intensifiée. Ce qui devrait permettre aux SAR de faire valoir leur qualification et d'aborder dans de bonnes conditions les concours et l'avancement.

ELECTIONS

des représentants des personnels des commissions administratives paritaires

Liste des candidats
présentée par LE S.N.T.R.S.-C.G.T.

C.A.P. N° 3 INGENIEURS DE RECHERCHE I . R .

Classe	Nom et Prénom	
1ère	DELOCHE Gérard	PARIS
	BRIGANT Lucienne	PARIS
	BAILLY Gilles	LYON
	BAZIN Jean-Pierre	VILLEJUIF
2ème	HENZEL Daniel	PARIS
	BOURGEOIS Francine	PARIS
	ESTEVE Jean-Pierre	TOULOUSE
	SEYER René	MONTPELLIER

C.A.P. N° 4 INGENIEURS D'ETUDES I . E .

Classe	Nom et Prénom	
1ère	NAIZOT Colette	PARIS
	CHEVALIER Annette	PARIS
	MALANDAIN André	VILLEJUIF
	ECHALLIER Jean-François	LYON
2ème	BEZ Michel	LYON
	LAPOUMEROULIE Claudine	PARIS
	MICHEL Robert	MARSEILLE
	BIELAKOFF Josette	PARIS

C.A.P. N° 6 TECHNICIENS DE RECHERCHE T .

Classe	Nom et Prénom	
1ère	HERNO Josiane	LILLE
	KOROBAEFF Myriam Monique	PARIS
	YAMADA Noëlle	PALAISEAU
	MUZEAU Françoise	PARIS
2ème	COURTALON Annie	CRETEIL
	NETTER Martine	PARIS
	VINET Marie-Claude	PARIS
	LAPLACE Monique	BREVANNES
3ème	MORTUAIRE Marlène	LILLE
	PAYEN Josiane	VILLEJUIF
	BEZARD Marie-José	PARIS
	GENSAC Marie-Claude	TOULOUSE

C.A.P. N° 7 ADJOINTS TECHNIQUES A.J.T.

Classe	Nom et Prénom	
2ème	SIMEONT Jacqueline	MONTPELLIER
	GODELIER Jean-Luc	PARIS
	LE BALC'H Nicole	PARIS
	MAHOUEAUX Marie-Jeanne	TOULOUSE

C.A.P. N° 8 AGENTS TECHNIQUES A.G.T.

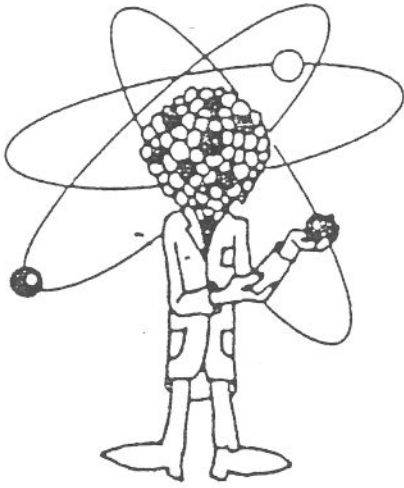
Classe	Nom et Prénom	
2ème	ROULLAUX Didier	ORSAY
	CREPE Fernande	LILLE
	KITOU Claude	BREVANNES
	DUVIEUXBOURG Marie-Claude	LILLE

C.A.P. N° 10 ATTACHES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE A.A.R.

Classe	Nom et Prénom	
1ère	BERTAULT Annick	PARIS
	FELDMANN-VAGO Jacqueline	PARIS
2ème	LABBE Martine	PARIS
	BOURGNE-MALLET Madeleine	VILLEJUIF
	LIBOURAUX Chantale	LILLE
	GASTAUD Rolande	PARIS

C.A.P. N° 11 SECRETAIRES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE S.A.R.

Classe	Nom et Prénom	
3ème	SALLES Françoise	MONTPELLIER
	SCHMAUS Annie	PARIS
	BONVALET Dominique	PARIS
	DEGIOANNINI Valérie	PARIS



INSERM

ELECTIONS AUX C.A.P.

DU 18 DECEMBRE 89

AU 8 JANVIER 90

Agissez
avec le **SNTRS-CGT**

VOUS REFUSEZ :

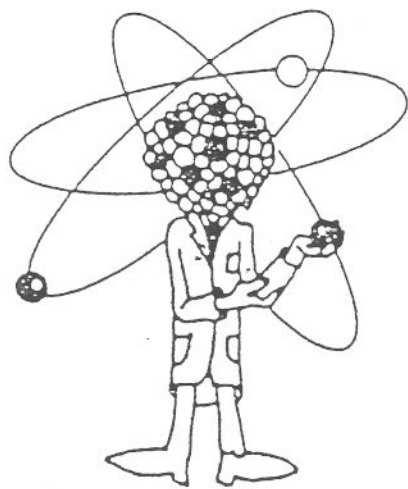
LA PRECARISATION DE L'EMPLOI ET LE
DÉVELOPPEMENT DES CONTRATS A DUREE LIMITEE

VOUS VOULEZ :

- le reclassement
de tous les sous-classés

- un système de
reconnaissance
des qualifications aboutissant
à des promotions

VOTEZ SNTRS-CGT



- 10 -

INSERM

ELECTIONS AUX C.A.P.

DU 18 DECEMBRE 89

AU 8 JANVIER 90

Agissez
avec le **SNTRS-CGT**

VOUS REFUSEZ :

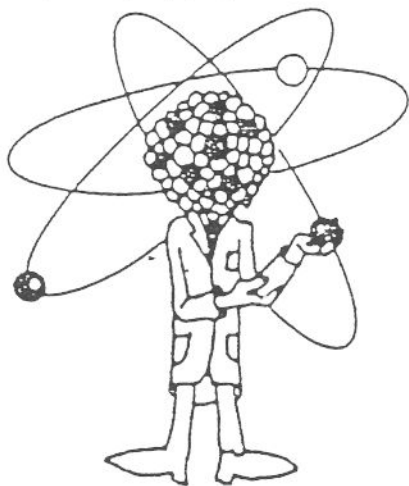
LA PRECARISATION DE L'EMPLOI ET LE
DÉVELOPPEMENT DES CONTRATS A DUREE LIMITEE

VOUS VOULEZ :

- de meilleurs salaires,
de meilleures carrières

- une amélioration
du statut

VOTEZ **SNTRS-CGT**



INSERM

ELECTIONS
AUX C.A.P.

DU 18 DECEMBRE 89

AU 8 JANVIER 90

Agissez
avec le SNTRS-CGT

VOUS REFUSEZ :

LA PRECARISATION DE L'EMPLOI ET LE
DÉVELOPPEMENT DES CONTRATS A DUREE LIMITEE

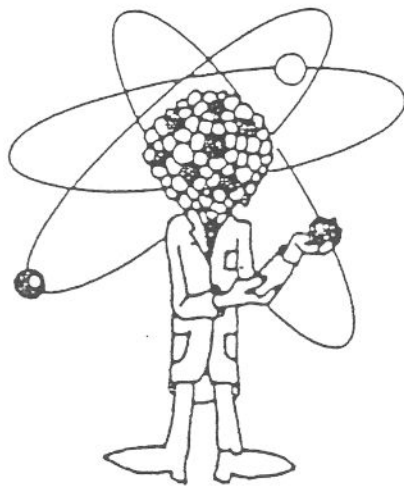
VOUS VOULEZ :

- des C.A.P.
jouant tous leurs rôles

- des élus efficaces,
indépendants
et à votre service

VOTEZ

SNTRS-CGT



INSERM

ELECTIONS
AUX C.A.P.

DU 18 DECEMBRE 89

AU 8 JANVIER 90

Agissez
avec le **SNTRS-CGT**

VOUS REFUSEZ :

LA PRECARISATION DE L'EMPLOI ET LE
DÉVELOPPEMENT DES CONTRATS A DUREE LIMITEE

VOUS VOULEZ :

■ l'ouverture
de véritables
négociations.

VOTEZ **SNTRS-CGT**

- Budget INSERM 1990 -

A propos de l'éditorial d'"INSERM. ACTUALITE"
du mois d'octobre.

Pour bien apprécier le budget, rappelons d'abord que le taux d'inflation 89 va s'élever à 3,7 %, à quoi s'ajoutent traditionnellement un indice de 3 % de sophistication de la recherche ainsi que l'accroissement des effectifs, 3 % pour les chercheurs, 1,2 % pour les I.T.A..

On voit donc qu'une progression des autorisations de programme de 4,9 % et des crédits de paiement de + 0,8 % représente en fait une stagnation globale. De plus, si l'on tient compte de l'existence de domaines prioritaires qui eux progresseront, ce budget représente des difficultés accrues pour la plupart des formations de recherche. Notre Directeur Général ne s'y trompe pas puisqu'après un appel à la rationalisation des achats par des coopérations techniques, c'est à la recherche de "financements complémentaires, au travers du renforcement permanent de nos liens de coopération avec nos partenaires du développement économique et social". Autrement dit, la chasse aux contrats est ouverte !

Mais si notre Directeur Général n'est pas entièrement satisfait par le budget, il se félicite de l'aspect de recrutement. Pourtant, si 58 créations de postes chercheurs peuvent paraître correctes, ce n'est pas la création de 30 postes I.T.A. qui va inverser la tendance de déficit du rapport chercheurs/ITA qui va en s'aggravant d'année en année.

Les transformations d'emplois sont sans doute le point sur lequel le gouvernement compte pour contenir le mécontentement des personnels :

60	CR1	en	DR2
15	IE2	en	IR2
35	AI	en	IE2
25	T3	en	AI
15	AGT2	en	AJT2
20	SAR	en	AI
20	AJA2	en	SAR3
15	AGA	en	AJA2

soit au total 170 transformations d'emplois I.T.A., ce qui n'est pas négligeable et qui renforce notre revendication d'une procédure de reclassement par une Commission Paritaire.

Le vote sur le budget 90 des différents syndicats au Conseil d'Administration de l'INSERM du 13 novembre 89 (dont nous publions le compte rendu ci-après) illustre bien les différentes positions. Il s'inscrit en droite ligne dans la logique de la signature du relevé de conclusions au M.R.T., cet été, par le SNCS-FEN et le SGEN-CFDT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM

13 Novembre 1989 - 14 heures

--:--:--

Le Conseil d'Administration de l'INSERM s'est réuni, sous la présidence de Mr Claude POYART, suite à la nomination au Comité National d'Evaluation de la Recherche de l'ex-Président Meyniel, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-Verbal de la 78ème séance du Conseil d'Administration de l'INSERM ;
2. Examen du projet de budget primitif de l'INSERM pour 1990 ;
3. Examen du projet de budget primitif du S.C.P.R.I. pour 1990 ;
4. Nomination d'ordonnateurs secondaires et créations d'agences comptables secondaires ;
5. Examen du projet de participation de l'INSERM au G.I.E. Médecine Spatiale ;
6. Examen de la D.M.2 au budget primitif de l'INSERM de 1989 (suite à la consultation écrite) .
7. Divers.

--:--:--

I. Le premier point n'a soulevé aucune objection si ce n'est, une fois encore, l'envoi tardif des documents relatifs au Conseil d'Administration et notamment à ce point précis.

II. Examen du projet de budget primitif de l'INSERM pour 1990

1. La présentation financière faite par Hélène Yakovlev, Chef du Département des Affaires Economiques et Financières (DAEF), fait ressortir les points suivants :

A. Recettes:

1. Le montant de la subvention de l'Etat allouée à l'INSERM, tel qu'il ressort du projet de Loi de finances pour 1990 est le suivant :

1.827.337.086 Francs TTC en Autorisation de programme (AP)
et Dépenses Ordinaires (DO)

1.792.817.086 Francs TTC en Crédits de paiements (CP) et
Dépenses Ordinaires (DO)

Globalement, le budget de l'INSERM croît donc de :

5,57 % en AP + DO

4,27 % en CP + DO

B. Dépenses :

Les éléments importants sont :

- en 2° section du budget (administration, moyens communs et réserve générale) :

- . les crédits affectés à la formation permanente augmentent de 1,56 MF et permettent ainsi de répondre par exemple à l'ambition de modernisation des techniques utilisées ;
- . sur la deuxième section seront également financés les résultats de l'audit informatique conduisant à un schéma directeur.

- en 3° section du budget :

a) Soutien de base aux unités

Malgré une insuffisance des services votés et donc des crédits de paiements (CP) 1990, les crédits destinés au soutien de base des unités de recherche croîtront de 11,17 % grâce à une mobilisation des crédits de titre VI et de ressources propres sur le chapitre.

Globalement la différence de crédits entre 1989 et 1990 est de 20,79 MF sur le titre VI et 20,70 MF sur les ressources propres et affectées.

S'agissant du soutien des programmes l'augmentation est de 3,54 % s'agissant des équipements elle est de 23,68 %. Il est constant que les équipements moyens (inférieurs à 360 KF TTC) représentent environ 20 % de la dotation ce qui semble logique compte tenu de la nature des recherches.

b) Opérations programmées

Les actions programmées sont constituées des :

- . contrats (0693) ;
- . actions incitatives (0694) ;
- . opérations immobilières (0696) ;
- . gros équipement (0697).

Les crédits 1990 destinés aux contrats sont diminués de 3,4 MF qui correspondent à une diminution de 50% des contrats nouveaux (soit 65 en 1990).

Les contrats en cours bien entendu poursuivent leur existence triennale.

Les actions incitatives correspondent aux crédits des missions de transfert. Globalement les crédits croissent de 8,32 MF dont 2,65 MF de ressources propres (+24,73 %). Toutefois ces crédits sont sensiblement inférieurs aux résultats constatés de l'exercice 1988.

Les Postes en expansion concernent les contrats jeunes formations (+2,6 MF TTC) soit 2,19 MF HT et la reprise par l'INSERM d'unités auparavant mixtes (+3,5 MF TTC) soit 2,95 MF HT. Les actions de valorisation croissent également mais principalement sur ressources propres.

Opérations immobilières. Le passage de 10,5 MF à 15 MF de crédits de paiement (de 6 à 11,2 MF en AP) est destiné à la construction, à la préservation patrimoniale, aux aménagements et à l'hygiène et sécurité. Le budget nécessaire pour mener à bien les opérations de l'année s'élève à 29 MF. N'ont donc été retenus que les éléments les plus urgents comme la construction de l'Hôpital Lapeyronie à Montpellier, (7,5 MF) la mise en conformité des sorbonnes (2ème tranche) (2 MF) et divers aménagements et opérations de préservation pour le solde des autorisations de programme soit 1,7 MF.

2. La présentation "politique" du projet de budget est faite par Michel Dodet, Secrétaire Général. Il souligne que ce projet est marqué par deux caractéristiques principales :

1. des moyens satisfaisants en ce qui concerne la politique de l'emploi et tout particulièrement en ce qui concerne les promotions dans les corps de chercheurs.
2. Des moyens plus limités que dans le passé pour le financement des laboratoires, qu'il s'agisse des formations de recherche de l'organisme ou des laboratoires extérieurs du fait d'une stagnation des crédits de paiement (+0,8 %).

"Dans cette conjoncture, le développement de l'INSERM doit être assuré, à partir de son noyau de compétence reconnue que constitue le domaine bio-médical, en accentuant fortement l'implication de l'organisme dans le domaine de la recherche en santé".

Pour mener à bien le développement des recherches visant à connaître et améliorer la santé de l'homme (double mission de l'organisme), l'INSERM met en place un dispositif de campagnes d'animation de la recherche, de collaboration avec les partenaires naturels de l'INSERM (hôpitaux, corps médical dans son ensemble, industries compétentes, notamment agro-alimentaires).

Deux nouvelles intercommissions vont être créées l'une dans le domaine de l'évaluation des soins, l'autre dans celui de la prévention.

Pour ce qui concerne la politique de l'emploi :

a) pour les chercheurs, l'INSERM a ouvert, sur la base des 58 postes nouveaux créés au budget (dont 12 inscrits au budget de l'Education Nationale) un concours de recrutement de 71 chargés de recherche (51 CR2 et 20 CR1) selon la répartition décrite en annexe.

En outre, d'importantes mesures de transformations d'emploi permettront d'assurer toutes les promotions requises de CR2 en CR1, un nombre élevé de promotions de DR2 en DR1 (27 au maximum) et de DR1 en DR de classe exceptionnelle (6 au maximum). Par ailleurs 62 postes de DR2 sont ouverts au concours.

b) pour les I.T.A., outre les 30 créations (dont 10 pour les recherches sur le SIDA), 45 transformations d'emploi permettront d'organiser environ 130 promotions en 1990 (contre 200 l'an passé où étaient cumulées des promotions au titre des années antérieures). Ces mesures sont complétées par le passage de 25 à 50 % de la proportion des Agents Techniques de recherche (AGT) et des Agents d'administration de la Recherche (AGA) dans la 1ère classe de ces corps, par l'abondement de la dotation de la prime pour les ingénieurs de recherche et par des mesures complémentaires d'ouverture de classes et de revalorisation de la catégorie B.

Quant au relèvement du budget formation il "permettra de mieux répondre aux besoins et aux attentes sans toutefois atteindre le taux moyen constaté dans la fonction publique de 5,6 % de la masse salariale".

Les moyens hors personnel : "le projet de budget pour 1990 est marqué par une dotation d'un niveau très inférieur à celui des années passées et le plus bas depuis cinq ans". L'incidence de la limitation budgétaire portera sur :

- les nouveaux C.R.E. dont le nombre sera réduit de moitié en 1990 (60 au lieu de 120).
- la dotation aux laboratoires dont la hausse sera de 2% en francs courants.

Monsieur Dodet fait état des créations et fermetures d'unités, de la création des Contrats Jeunes Formation (CJF) et du développement de l'accueil de jeunes chercheurs en formation dont l'effectif a augmenté de 16% par an depuis 1985 pour atteindre en 1989 un effectif total de 1471 boursiers (incidence financière forte).

--:--:--

Luc Mèjean (SNCS) et Henri Mermè (SGEN) ont fait part de leur inquiétude quant à la technique des transformations d'emploi qui conduit à la suppression massive d'emplois d'administratifs (-20) et de petites catégories de corps techniques et de leur incertitude quant aux postes destinés à l'enseignement supérieur (postes chercheurs) et à la recherche sur le SIDA (postes ITA).

Annick Bertault (SNTRS) tout en se réjouissant de voir que des créations d'emploi sont prévues au projet du budget a rappelé que pour les ITA, suite aux suppressions successives des années antérieures, les 30 créations de 1990 ne compensaient pas les pertes (différence : - 13).

Le Directeur Général a adressé aux représentants des tutelles une demande solennelle de réexamen du budget 90 qui serait, de fait, en matière de crédits de paiement, le plus mauvais qu'il ait eu. La réduction des C.R.E. a été déplorée par l'ensemble du Conseil. Monsieur Poyart a fait part du désarroi dans les laboratoires.

Monsieur Bravo, représentant du Ministère de la Recherche, s'est déclaré d'accord sur les propositions faite par l'organisme pour assainir la situation et propose d'examiner le moyen d'assouplir la gestion des autorisations de programmes.

Monsieur Blanqui, représentant le Ministère de la Santé, félicite l'établissement sur son orientation en recherche clinique.

Le Président, après avoir rappelé qu'une formation (notamment à la gestion) serait proposée aux nouveaux directeurs d'unité, met aux voix le projet de budget qui a été approuvé à la majorité moins une voix contre (SNTRS) et trois abstentions (2 SGEN - 1 SNCS).

III. Projet de budget primitif pour 1990 du S.C.P.R.I.

Monsieur Pellerin expose que son budget ne progresse pas par rapport à 1989 et que six postes créés en 1981 sont toujours rémunérés par prélèvement sur fonds de roulement, "dans l'attente de la subvention correspondante".

Il ajoute que du point de vue du personnel, la situation n'est plus tenable, aucun poste n'ayant été créé depuis 1981.

Après une discussion où a été notamment débattu le problème de l'activité du S.C.P.R.I. (recherche ou contrôle), le projet de budget a été adopté à la majorité des voix moins 4 voix contre (2 SGEN-1 SNCS - 1 SNTRS).

IV Nomination d'ordonnateurs secondaires et installation de comptables secondaires

Afin de poursuivre la politique de déconcentration dans de bonnes conditions, l'INSERM envisage pour 1990 l'installation d'un agent comptable secondaire à Montpellier et un autre à Paris regroupant les sites de Necker, Pasteur et Pitié-Salpêtrière. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une expérience à une échelle encore jamais atteinte, le volume des crédits à traiter étant très important. Les administrateurs délégués régionaux des sites concernés seront alors nommés ordonnateurs secondaires (objet de la présentation de ce point au Conseil d'Administration) .

Par ailleurs, compte tenu des volumes respectifs de créations d'emploi ITA et chercheurs s'accroît la dégradation du rapport ITA/chercheurs

qui selon l'INSERM s'établissait fin 1988 à 0,7. Nous avons rappelé que le rapport souhaitable était de 2. "L'insuffisance des créations de postes d'ITA est donc absolue et relative".

Pour les transformations d'emploi, bien qu'ayant compris les techniques qui permettent de faire les promotions par suppression de certains emplois et que le passage des administratifs dans les corps techniques va être assoupli, nous nous inquiétons de voir réduits comme une "peau de chagrin" les corps des emplois administratifs.

Nous avons rappelé également que la possibilité de 120 promotions, bien qu'importante, était inférieure à l'an passé, ce qui retardait d'autant l'atténuation du déclassement. Nous avons réinsisté sur la nécessité de mettre en place une commission paritaire de reclassement, les concours internes ne servant que très partiellement à éponger le déclassement, compte tenu de certains dysfonctionnements (experts non formés etc..) et de la difficulté qu'ont les candidats à vivre leur situation d'échec quand ils ont été, et depuis fort longtemps, reconnus déclassés par commission ou par notateurs.

Enfin, pour ce qui concerne les moyens aux laboratoires, ceux-ci ne pourront assurer leurs recherches correctement avec 2% d'augmentation en francs courants en moyenne compte-tenu qu'il y a des domaines prioritaires, et qu'augmentent les effectifs notamment étudiants. Les laboratoires devront donc consacrer une partie de leur activité à rechercher des moyens de financement complémentaires. Nous avons rappelé que ce mauvais budget s'inscrit dans un contexte de "priorité à la recherche".... Les représentants des ministères ont laissé quelques espoirs d'amélioration de la situation en cours d'année, si l'INSERM faisait un effort de gestion (reports jugés trop importants).

La Direction Générale fait part des mesures qu'elle compte prendre pour réduire les reports :

- rétablissement d'une période complémentaire
- gel de 10% supplémentaires en début d'année aux laboratoires afin de pénaliser ceux qui auraient "épargné" (fait des bons de commandes en cours d'année qui ne donneraient jamais lieu à facturation).

Mais tout le monde s'est accordé à reconnaître l'aspect incompressible de certains reports (notamment les vrais restes à payer) et que c'est la pénurie des dernières années qui a conduit certains directeurs à "prévoir".

Nous avons demandé de quels moyens en personnel disposerait cet agent comptable pour mener à bien sa mission (réponse : 3 à 4 personnes détachées de l'agence Comptable Principale).

Elle a également voulu savoir si la masse des reports étant significativement moins importante là où des agents comptables secondaires (A.C.S.) étaient nommés, ce qui serait un moyen de se rendre compte de l'amélioration réelle de la gestion.

Monsieur Doderx a répondu que la nomination des A.C.S. était une condition nécessaire mais pas suffisante à l'amélioration de la gestion. L'expérience parisienne sera suivie attentivement. Le projet, soumis aux voix, a été, malgré les réserves exprimées par le SNTRS, approuvé à l'unanimité.

V. GIE Médecine Spatiale

Ce point est une fois encore reporté, la participation d'un EPST à un GIE nécessitant un arrêté ministériel, le projet ne comportant ni plan de financement, ni nomination du commissaire du gouvernement, prévue. Les intervenants (notamment Mr Ribet) ont demandé à ce qu'un programme scientifique soit présenté.

VI. Décision modificative N°2 au projet de budget 1989 : opération ANRS (Consultation écrite)

Soixante MF d'autorisation de programme ont été prélevés sur fonds de roulement pour financer les recherches sur le SIDA.

A. Bertault a rappelé qu'elle s'était abstenue à cause du manque de transparence dans l'attribution des crédits faite par l'ANRS aux unités de recherche et de l'absence de contrôle a posteriori de l'utilisation de ces crédits.

Michel Dodet a répondu que l'ANRS a constitué des comités scientifiques et lancé des appels d'offres. Elle a procédé à l'évaluation des demandes et procédera à l'évaluation scientifique des recherches effectuées.

L'INSERM qui gère une partie des crédits, apparaît comme prestataire de services dans cette affaire.

VII. Questions diverses

1. BIOCOM

Suite au Conseil d'Administration du mois de juin et à la demande d'Annick Bertault, un document présentant la Société BIOCOM est remis en séance aux administrateurs. Le compte financier de la société, conformément aux textes, sera examiné lors du Conseil d'Administration consacré à ce point en 1990.

2. IMMUNOTECH

Le Directeur Général précise qu'il s'agit, pour cette Société, d'un rattrapage, l'INSERM n'ayant jamais versé la part prévue, soit 1 MF.

3. ETAT DE MISES A DISPOSITION DES PERSONNELS AUPRES D'ENTREPRISES

Trois chercheurs sont où ont été mis à disposition auprès d'entreprises au cours de l'année 1989 dont un auprès d'une entreprise américaine.

4. FONDATION NORD-SUD

La participation de l'INSERM sera réexaminée lors du prochain Conseil d'administration. Pour l'instant la fondation n'est toujours pas créée (encore association de Loi 1901).

5. Le Directeur Général demande au Conseil de pouvoir déposer une plainte suite au détournement d'un financement de réseau de recherche clinique.

La séance a été levée à 18 heures.

- ANNEXE -

Commission scientifique spécialisée	Groupes de disciplines	nombre de postes à pourvoir en	
		CR 1	CR 2
C.S.S. 1	Cancérologie et hématologie moléculaire et cellulaire, biologie moléculaire du gène, génétique et cytogénétique.	1	8
C.S.S. 2	Interface chimie-biologie, pharmacologie fondamentale et clinique, toxicologie, nutrition.	2	6
C.S.S. 3	Immunologie, immunopathologie, maladies transmissibles, microbiologie.	3	5
C.S.S. 4	Endocrinologie, reproduction, développement.	2	6
C.S.S. 5	Systèmes cardiovasculaire, respiratoire et musculaire, hémostasie, athérome.	3	4
C.S.S. 6	Système nerveux, organe des sens, psychiatrie.	2	7
C.S.S. 7	Gastro-entérologie, hépatologie, néphrologie et urologie, système ostéo-articulaire, odontologie, dermatologie, traumatologie.	2	6
C.S.S. 8	Epidémiologie, santé publique, sciences sociales, environnement, toxicomanie.	2	4
C.S.S. 9	Interface physiquebiologie, technologies médicales et chirurgicales : imagerie, informatique, génie biologique et médical.	2	4
C.S.S. 10	Théories et modèles du vieillissement, biologie et pathologie du vieillissement des tissus et organes, aspects épidémiologiques de santé publique et socio-démographiques du vieillissement, prévention et réadaptation.	1	1
TOTAL DES POSTES OUVERTS :		20	51

AVRIL MAI

quel Temps
Consacrons-nous au SNTRS-16T?

... et à
ses moyens

Calendar grid showing days of the week (JEU, VEN, SAM, DIM, LUN, MAR, MER) and dates (10 to 25) for April and May. Some dates are circled or marked with an asterisk.

Régler régulièrement la
situation syndicale, c'est se donner
les moyens pour rendre possible
et réussir l'action qui appelle
l'ensemble de la situation
revendicative ...